



ARRETE n° 2021 – 0024 du 22 FEV. 2021

**portant modification des membres du comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.)
de l'établissement public du Parc national des Cévennes.**

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 83-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal des élections du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté N°2019-0157 du 17 avril 2019 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC),

Vu le courriel de Mme Géraldine COSTES, secrétaire du CHSCT de l'EP PNC en date du 22 décembre 2020 désignant M. Benoît GINESTE, représentant du personnel titulaire au sein du CHSCT de l'EP PNC en remplacement de M. Siméon LEFEBVRE,

Vu la désignation de Mme Flavie LHOMME en qualité d'assistante de service social auprès de l'EP PNC par les services de la direction régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie, en remplacement de Mme Sylvie AUGUSSEAU,

ARRETE :

Article 1^{er} :

A compter du 15 février 2021, sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT.) créé auprès de la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes en remplacement de M. Siméon LEFEBVRE et Mme Sylvie AUGUSSEAU:

- M. Benoît GINESTE, en qualité de représentant du personnel, titulaire, technicien de l'environnement, au sein du massif Mont Lozère du service Connaissance et Veille du Territoire,
- Mme Flavie LHOMME, en qualité d'assistante de service social auprès de l'EP PNC.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté N°2019-0157 du 17 avril 2019 demeurent identiques.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national des Cévennes et publié dans les trois mois de son intervention au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

La directrice de l'établissement public
du Parc national des Cévennes

Anne LEGILE

